

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Projet de Termes De Référence pour le recrutement d'experts

**REVUE CONJOINTE 2009 DU DSRP_2 POUR L'ETAT
D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2008**

Draft 7

Csplp-mef@décembre2008

SOMMAIRE

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
1.1.	Pays bénéficiaire.....	1
1.2.	Pouvoir adjudicateur	1
1.3.	Éléments d'information utiles	1
1.4.	Situation actuelle dans le secteur concerné.....	2
1.5.	Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds	2
II.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	2
2.1.	Objectifs généraux.....	2
II.1.	Objectifs particuliers.....	2
2.2.	Résultats à atteindre par le prestataire	3
III.	CHAMP D'INTERVENTION.....	3
3.1.	Présentation du projet.....	3
3.2.	Activités spécifiques.....	3
3.3.	Gestion du projet.....	4
3.4.	Date de début et période d'exécution	4
IV.	BESOINS	5
4.1.	Ressources humaines	5
4.2.	Installations et équipement mis à disposition par le prestataire	6
V.	BUDGET	6
VI.	RAPPORTS	6
6.1.	Rapports obligatoires	6
6.2.	Présentation et approbation des rapports	7
VII.	SUIVI ET ÉVALUATION	7
7.1.	Définition d'indicateurs.....	7
7.2.	Exigences particulières.....	7

Supprimé : 6

Supprimé : 6

Supprimé : 6

Supprimé : 6

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays bénéficiaire

République du Sénégal.

1.2. Pouvoir adjudicateur

Cellule de Suivi du Programme de lutte contre la pauvreté/Ministère de l'Economie et des Finances.

1.3. Éléments d'information utiles

Admis à l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) avec l'atteinte du point de décision en juin 2000, le Sénégal s'est engagé activement dans la finalisation et la mise en œuvre de son DSRP sur la période 2003-2005. La mise en œuvre du DSRP a beaucoup influencé les réformes et actions entreprises depuis 2000 aux niveaux national et international.

Au total, depuis la mise en œuvre du DSRP_1 (2003-2005), les performances macroéconomiques enregistrées ont été encourageantes à plusieurs égards. Ainsi, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 5,5% en 2005) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux.

Cependant, le bon niveau de croissance atteint sur la période reste en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié en 2015. Si la croissance économique demeure insuffisante à cet égard, c'est parce que le secteur privé qui en est le moteur, demeure confronté à un certain nombre de contraintes structurelles.

Pour accélérer le processus, le Sénégal a élaboré son second DSRP (DSRP-II) en vue d'éliminer la pauvreté à long terme qui passe nécessairement par l'objectif intermédiaire de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. En début octobre 2007, le Gouvernement du Sénégal a tenu à Paris un Groupe consultatif pour le financement du DSRP_2 et de la SCA, avec l'ensemble de ses partenaires. Au terme de cette table ronde, les engagements financiers nouveaux ont permis de couvrir les besoins de financement du Sénégal.

Toutefois, dans le cadre du processus participatif du DSRP, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à rendre compte des progrès réalisés et à prendre des mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre. Pour cela, il est prévu de tenir chaque année une revue conjointe de la mise en œuvre DSRP.

1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné

Une première revue a été tenue en 2008, avec la participation de tous les acteurs de développement. Elle a été l'occasion de partager les résultats de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP_2 en 2007.

L'exercice de revue annuelle conjointe mené de manière participative consiste à partager les résultats de suivi et des évaluations et orienter les actions pour les années suivantes. Il s'agit de voir notamment : (i) une appréciation de la mise en œuvre du DSRP, (ii) des mesures correctives nécessaires en vue de faire face aux contraintes à la bonne exécution des actions, (iii) des orientations pour la préparation du budget national et (iv) procéder à une mise à jour du niveau des cibles des indicateurs annuels en tenant compte des éventuels chocs exogènes ; (v) des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du DSRP.

Fort de ce premier exercice, et pour assurer une participation effective des acteurs dans le processus, la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) du Ministère de l'Economie et des Finances compte mettre en œuvre un processus participatif qui démarre avec une réunion des quatre (4) « Groupes de travail pour le suivi du DSRP » pour marquer le lancement effectif du processus de préparation de la revue conjointe de 2009.

1.5. Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

Aucun autre programme n'est lié à cette activité. Cette dernière ne bénéficie d'aucune autre assistance de bailleurs de fonds.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectifs généraux

L'objectif principal de ces termes de références est de recruter un bureau d'études (ou un pool de consultants) qui a pour mandat de préparer **les rapports des Groupes de travail**. Il doit également élaborer le **rapport de synthèse** de tous les groupes pour faire l'état **d'avancement de la mise en œuvre du DSRP_2 en 2008**.

II.1. Objectifs particuliers

Spécifiquement, il devra appuyer les Groupes de travail à réaliser les tâches suivantes :

- rendre compte du degré de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement et de l'Etat et analyser les résultats pour chaque acteur en mettant en évidence les facteurs de performance et les contraintes ;
- collecter les informations disponibles pour l'évaluation des activités et des résultats ;
- analyser l'évolution des indicateurs de suivi du DSRP, notamment les activités, les outputs, les résultats et les impacts ;

- analyser les modalités d'exécution et de suivi de la SRP en mettant en évidence les résultats et les contraintes ;
- analyser la prise en compte des principes directeurs notamment des questions transversales de genre, de décentralisation, de participation dans la mise en œuvre par les différents acteurs ;
- analyser et évaluer le degré d'alignement des partenaires au développement sur le DSRP (formulation des programmes d'appui et d'assistance) ;
- analyser le degré d'alignement des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le DSRP en mettant en évidence les résultats atteints, les facteurs de performance et les contraintes;
- élaborer le rapport d'avancement sur la base d'une synthèse des commissions présentant les résultats de l'évaluation et des recommandations pour la mise en œuvre du DSRP_2 ;
- élaborer le rapport définitif sur la base des observations.

2.2. Résultats à atteindre par le prestataire

Les résultats attendus de ce second exercice sont, entre autres :

- Les rapports de groupes et la contribution à la revue 2009 ;
- Les indicateurs du DSRP retenus soient renseignés ;
- L'évaluation des matrices d'engagement des parties prenantes (Gouvernement et partenaires au Développement).

Commentaire : ????

III. CHAMP D'INTERVENTION

3.1. Présentation du projet

Dans le cadre du processus participatif du *DSRP-2*, le Gouvernement a retenu l'organisation d'une revue annuelle conjointe de la mise en œuvre DSRP_2, pour rendre compte des progrès réalisés en 2008 et prendre les mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2. C'est ce contexte qui justifie le présent projet pour le recrutement d'un cabinet d'études (ou pool de consultants).

Ce projet couvre l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de la revue conjointe du DSRP_2.

3.2. Activités spécifiques

Les activités spécifiques du consultant dans ce projet, et devant contenir le rapport de mission, sont, entre autres :

- Analyse du degré de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement et de l'Etat ;
- Analyse les résultats pour chaque acteur en mettant en évidence les facteurs de performance et les contraintes ;
- Collecte d'informations disponibles pour l'évaluation des activités et des résultats des politiques, programmes et projet de lutte contre la pauvreté ;
- Analyse de l'évolution des indicateurs de suivi du DSRP, notamment les activités, les outputs, les résultats et les impacts ;
- Analyse des modalités d'exécution et du suivi du DSRP en mettant en évidence les résultats et les contraintes;
- Analyse de la prise en compte des principes directeurs notamment des questions transversales de genre, de décentralisation, de participation dans la mise en œuvre par les différents acteurs;
- Analyse et évaluation du degré d'alignement des partenaires au développement sur le DSRP (formulation des programmes d'appui et d'assistance) ;
- Analyse du degré d'alignement des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le DSRP en mettant en évidence les résultats atteints, les facteurs de performance et les contraintes;
- Application des termes de référence spécifiques des groupes de travail pour l'expert approprié indiqué pour chaque groupe ;
- Elaboration du rapport d'avancement provisoire sur la base d'une synthèse des commissions présentant les résultats de l'évaluation et des recommandations pour la révision du DSRP ;
- Elaboration du rapport définitif sur la base des observations ;

3.3. Gestion du projet

3.3.1. Organe chargé de la gestion du projet

Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté, Ministère de l'Economie et des Finances, en collaboration avec le Comité technique.

3.3.2. Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres intervenants

Tous les moyens seront mis à la disposition des experts du cabinet d'études pour mener à terme cette mission.

3.4. Date de début et période d'exécution

La date prévue pour le début du projet est fixée au2009, pour une durée dejours ouvrables à partir de cette date.

IV. BESOINS

4.1. Ressources humaines

4.1.1. Experts principaux

L'expert principal, ayant de solides bases en suivi-évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté, doit justifier d'une connaissance avérée du contexte socioéconomique au Sénégal et du DSRP en particulier.

Il doit justifier d'une formation universitaire en économie ou en sciences sociales. Une expérience minimum de 7 ans dans le domaine du suivi/évaluation des politiques économiques et sociales est exigée pour l'expert principal. La communication et la qualité rédactionnelle sont des atouts essentiels.

4.1.2. Autres experts

Dans le cadre de cette mission, le cabinet devra au moins présenter quatre experts appropriés (y compris l'expert principal, si nécessaire) selon le profil exigé par les termes de référence des groupes de travail.

Le prestataire choisit et engage les experts dont le profil correspond aux exigences mentionnées dans la section "Organisation et méthodologie". En fonction du profil, le prestataire décide d'engager l'expert pour une donnée, confirmé ou débutant afin de fixer précisément, dans le budget ventilé, les honoraires à verser pour chacun d'entre eux.

Le bureau d'études (ou pool de consultants) devra fournir un expert par groupe de travail qui appuiera le groupe, dans la production de son rapport, sous la supervision du président du groupe qui lui confiera les tâches autres à celles identifiées dans les TDR. Le bureau d'étude travaillera sous la supervision de la CSPLP et le Comité technique.

Le profil spécifique des experts :

- Groupe de travail 1 : Création de richesses

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 5 ans dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement. Il doit avoir une formation en économie ou en socio-économie et justifier d'une bonne capacité d'analyse et d'une bonne qualité rédactionnelle.

- Groupe de travail 2 : Services sociaux de base

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 5 ans dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques sociales, en particulier dans les services sociaux de base (Santé, éducation, environnement, eau et assainissement, etc.).

Il doit avoir une formation en économie ou en socio-économie et justifier d'une bonne capacité d'analyse et d'une bonne qualité rédactionnelle.

- Groupe de travail 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 5 ans dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement dont la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes. Il doit avoir une formation en économie ou en socio-économie, ou encore en économie de l'environnement et justifier d'une bonne capacité d'analyse et d'une bonne qualité rédactionnelle.

- Groupe de travail 4 : Bonne Gouvernance et développement décentralisé et participatif

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 5 ans dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement, dont la politique de décentralisation et de participation. Un accent sera mis sur l'expertise en matière de gouvernance économique et judiciaire.

4.1.3. *Personnel de soutien et appui technique*

Le coût de l'appui technique est inclus dans les honoraires. Il n'y a pas de personnel d'appui.

4.2. Installations et équipement mis à disposition par le prestataire

Des dispositions nécessaires seront prises pour que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre de ce projet et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

V. BUDGET

*Le budget prévisionnel pour cette étude est de **20 millions de FCFA**.*

VI. RAPPORTS

6.1. Rapports obligatoires

Un **rapport final** devra être établi **à la fin du mois de mars** par le cabinet. Un **rapport de synthèse** sera effectué à la fin du projet. Cependant, pour atteindre ce produit, des **rapports d'étape et provisoires** seront établis par les différents experts qui accompagnent les groupes de travail et selon leur calendrier.

6.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports de mission susmentionnés seront présentés en un exemplaire au gestionnaire du projet et aux réunions des groupes de travail pour amendement. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ce rapport d'activité incombe au gestionnaire du projet.

VII. SUIVI ET ÉVALUATION

7.1. Définition d'indicateurs

La qualité du rapport final et des rapports d'étapes, qui incluent les produits attendus, constituera un indicateur pertinent d'évaluation.

7.2. Exigences particulières

En termes d'exigences particulières, le cabinet devra se conformer au calendrier principal de livraison des produits à la CSPLP qui est le gestionnaire du projet. Il devra après contact avec les différents groupes, et conformément à leurs termes de référence, livrer, tous les produits des groupes dans le calendrier établi (rapports d'étapes, rapports provisoires, rapport final).

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Projet de Termes De Référence pour les Groupes de travail

**REVUE CONJOINTE 2009 DU DSRP_2 POUR L'ETAT
D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2008**

Draft 7

Csplp-mef@décembre2008

SOMMAIRE

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
1.1.	Situation actuelle dans le secteur concerné.....	1
II.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	2
2.1.	Objectifs généraux.....	2
II.1.	Objectifs particuliers.....	2
2.2.	Résultats à atteindre par le prestataire	2
2.3.	Activités spécifiques.....	3
3.1.	Gestion du projet.....	3
3.2.	Calendrier de la revue	3
III.	BESOINS	3
IV.	RAPPORTS	4
6.1.	Rapports obligatoires	4
6.2.	Présentation et approbation des rapports	4
V.	SUIVI ET ÉVALUATION	4
7.1.	Définition d'indicateurs.....	4
7.2.	Exigences particulières.....	4

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Admis à l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE) avec l'atteinte du point de décision en juin 2000, le Sénégal s'est engagé activement dans la finalisation et la mise en œuvre de son DSRP sur la période 2003-2005. Cette mise en œuvre du DSRP a beaucoup influencé les réformes et actions entreprises depuis 2000 aux niveaux national et international.

En effet, depuis la mise en œuvre du DSRP_1 (2003-2005), les performances macroéconomiques enregistrées ont été encourageantes à plusieurs égards. Ainsi, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 5,5% en 2005) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux.

Pour accélérer le processus, le Sénégal a élaboré son second DSRP (DSRP-II) en vue d'éliminer la pauvreté à long terme qui passe nécessairement par l'objectif intermédiaire de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. En début octobre 2007, le Gouvernement du Sénégal a tenu à Paris un Groupe consultatif pour le financement du DSRP_2 et de la SCA, avec l'ensemble de ses partenaires. Au terme de cette table ronde, les engagements financiers nouveaux ont permis de couvrir les besoins de financement du Sénégal.

Toutefois, dans le cadre du processus participatif du DSRP, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à rendre compte des progrès réalisés et à prendre des mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre. Pour cela, il est prévu de tenir chaque année une revue conjointe de la mise en œuvre DSRP.

1.1. Situation actuelle dans le secteur concerné

Une première revue a été tenue en 2008, avec la participation de tous les acteurs de développement. Elle a été l'occasion de partager les résultats de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP_2 en 2007.

L'exercice de revue annuelle conjointe mené de manière participative consiste à partager les résultats de suivi et des évaluations et orienter les actions pour une meilleure mise en œuvre pour les années suivantes. Il s'agit d'avoir notamment : (i) une appréciation sur la mise en œuvre du DSRP de l'année écoulée, (ii) des mesures correctives nécessaires en vue de faire face aux contraintes à la bonne exécution des actions, (iii) des orientations pour la préparation du budget national et (iv) une bonne appréciation par rapport à la mise à jour du niveau des cibles des indicateurs annuels en tenant compte des éventuels chocs exogènes ; (v) des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du DSRP.

Fort de ce premier exercice, et pour assurer une participation effective des acteurs dans le processus, la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) du Ministère de l'Economie et des Finances compte mettre en œuvre un processus participatif qui démarre avec une réunion des quatre (4) « Groupes de travail pour le suivi du DSRP » pour marquer le lancement effectif du processus de préparation de la revue conjointe de 2009.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectifs généraux

L'objectif principal de ces termes de références est de donner un mandat pour préparer **les rapports des Groupes de travail**. Il doit également fournir un **rapport de synthèse** de l'état **d'avancement de la mise en œuvre du DSRP_2 en 2008, dans chaque axe stratégique**.

II.1. Objectifs particuliers

Spécifiquement, les Groupes de travail doivent réaliser les tâches suivantes :

- Fournir, aux consultants, les informations disponibles pour l'évaluation des activités et des résultats de leur axe stratégique. Les informations concernent : (i) les indicateurs de suivi du DSRP, notamment les activités, les outputs, les résultats et les impacts ; (ii) les modalités d'exécution et de suivi de la SRP en mettant en évidence les résultats et les contraintes; (iii) la prise en compte des principes directeurs notamment des questions transversales de genre, de décentralisation, de participation dans la mise en œuvre par les différents acteurs; (iv) le degré d'alignement des partenaires au développement sur le DSRP (formulation des programmes d'appui et d'assistance) ; (v) le degré d'alignement des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le DSRP en mettant en évidence les résultats atteints, les facteurs de performance et les contraintes;
- Organiser des réunions périodiques pour suivre l'état d'avancement des travaux du groupe ;
- Organiser des ateliers de partage des travaux du groupe ;
- Valider le rapport d'avancement et le rapport définitif de l'axe stratégique fourni par les experts ;

2.2. Résultats attendus du groupe de travail

Les résultats attendus de ce second exercice sont, entre autres :

- La production de rapports de groupes et la contribution à la revue 2009 ;
- Le renseignement de tous les indicateurs du DSRP ;

Gouvernance économique, gouvernance judiciaire, décentralisation et développement des pôles secondaires.

IV. RAPPORTS

6.1. Rapports obligatoires

Un **rapport final** du groupe, préparé par les experts, devra être validé **à la fin du mois de mars** par le groupe. Cependant, pour atteindre ce produit, des **rapports d'étape et provisoires** seront suivis pour les groupes de travail et selon leur calendrier.

6.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports de mission des groupes seront présentés au Comité technique pour amendement.

Commentaire : ????,

V. SUIVI ET ÉVALUATION

7.1. Définition d'indicateurs

La qualité du rapport final et des rapports d'étapes, qui incluent les produits attendus, constituera un indicateur pertinent d'évaluation.

7.2. Exigences particulières

En termes d'exigences particulières, le groupe de travail devra se conformer au calendrier principal afin que celui-ci soit strictement respecté.